

Bulletin d'inscription pour le vide-greniers du 9 septembre 2018

Remplir lisiblement en lettre majuscules et à retourner avant le 3 Sept 2018

Comité des Fêtes MENIL, 6 Lotissement Bonne Fortune 53200 MENIL

Renseignements au Tel : 02 43 70 44 17 ou Mail : cdf.menil@orange.fr

Nom : Prénom :

Adresse actuelle :

Localité : Code postal :

Téléphone : Adresse Mail :

N° Carte Nationale d'Identité (obligatoire 18 ans et +)

Tarif emplacement (avec véhicule ou remorque) de 3 m de façade, prof. 7 m = 4 €

*Merci d'indiquer le type de véhicule : voiture, break, fourgon, camion, remorque.
(Entourer votre choix, en cas d'emplacements multiples ils seront jointifs)*

Nombre d'emplacements demandé 1 = 4 € 2 = 8 € 3 = 12 € --- etc.

Possibilité de louer des tables : 2€ la table (*dimensions : 2,20*0,80*) : *2€ =

Je joins à mon inscription :

- Le règlement (chèque ou espèces) du **montant total** de mon inscription au vide-greniers (y compris location tables si besoin), adressé à :

Comité des Fêtes de Ménil, 6 Lotissement Bonne Fortune 53200 MENIL

- La photocopie recto-verso d'une pièce d'identité

Je certifie avoir pris connaissance du règlement du vide-greniers et en accepte le contenu. et atteste sur l'honneur ma non-participation à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.

Signature :

Nota Bene :

La réservation est valide après réception du bulletin d'inscription et le paiement, reçu avant le 3 septembre 2018

REGLEMENT DU VIDE-GRENIERS DE MENIL

ARTICLE 1 :

L'association du comité des fêtes de Ménil organise un vide-grenier le 9 septembre 2018, rue du Clos du Prieuré, autour de l'Etang (repli possible à proximité).

Il a pour objet la transaction entre particuliers de tous objets.

Le but est d'offrir aux Ménilois (et aux autres) une occasion de vendre ou (et) d'acheter dans une ambiance festive, au cœur de la commune de Ménil.

Le comité des fêtes se réserve l'organisation exclusive de la restauration, de la buvette et des attractions et animations sur le site du vide-greniers.

ARTICLE 2 :

Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute candidature, ou d'exclure tout exposant qui troublerait le bon ordre ou la moralité de l'exposition (ceci sans qu'il puisse être réclamé d'indemnisation d'aucune sorte) ou qui ne respecterait pas le cadre mis à leur disposition ainsi que le matériel fourni le cas échéant.

ARTICLE 3 :

L'exposant s'engage à ne vendre que des objets lui appartenant et dont le commerce est autorisé, en conformité avec les lois en vigueur.

Toute vente d'armes est interdite durant cette manifestation.

L'article L310-2 du code du commerce stipule que les particuliers, non commerçant doivent attester par écrit et sur l'honneur de leur non-participation à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.

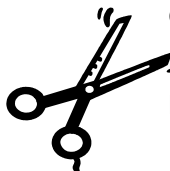
ARTICLE 4 :

Le paiement de l'emplacement entraîne l'acceptation du règlement du vide-greniers. Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'intempérie, ou d'impossibilité d'exposer pour raison personnelles. L'association, si elle estime le site impraticable aux véhicules, déplacera le vide grenier sur un autre terrain de la commune. Néanmoins le comité des fêtes se réserve le droit d'annuler le vide-greniers et de rembourser ses clients.

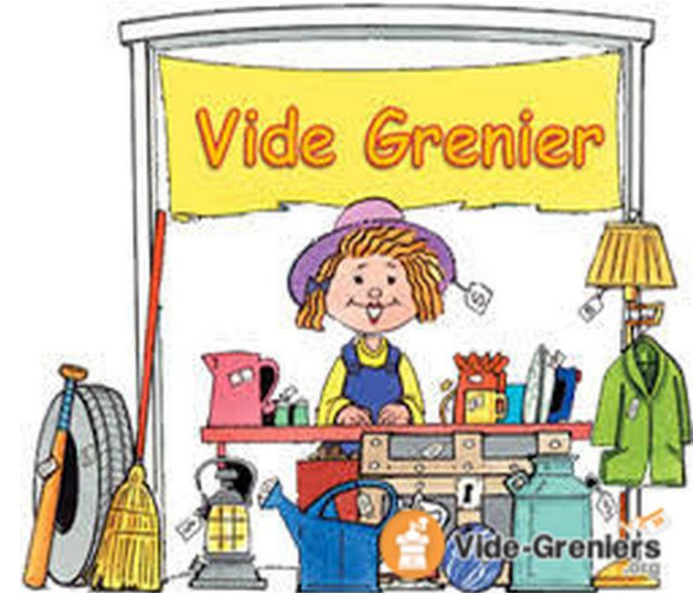
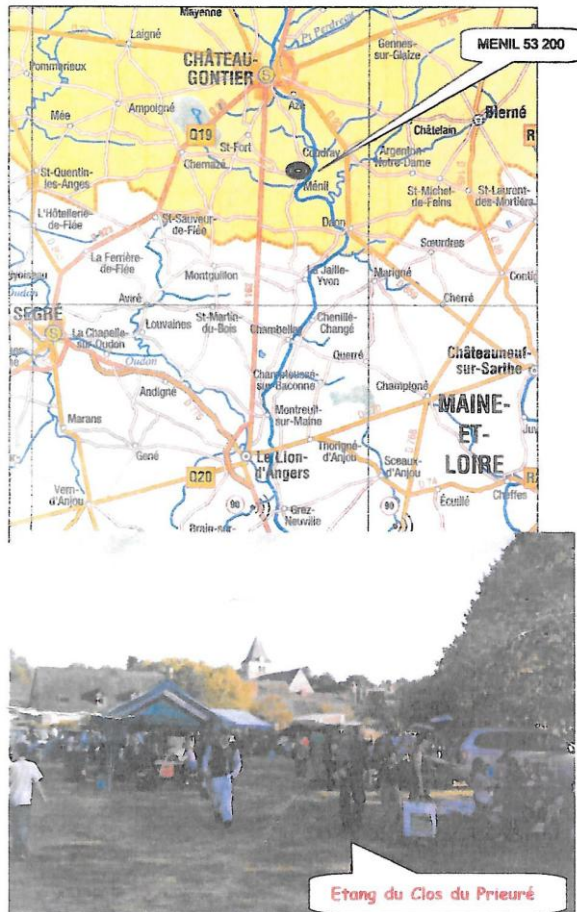
ARTICLE 5 :

Les exposants pourront s'installer à partir de 6 H., sur les emplacements numérotés attribués, pour les réservations. L'inscription est valide après paiement et fourniture d'une photocopie recto-verso d'une pièce d'identité.

Possibilité de s'inscrire le jour même, en fonction des places disponibles et selon l'ordre d'arrivée. Se munir d'une pièce d'identité.



BULLETIN D'INSCRIPTION ET REGLEMENT DU VIDE GRENIERS
DIMANCHE 9 SEPTEMBRE 2018
MENIL (53)
ETANG DU CLOS DU PRIEURE



de 8H A 17H45

Sur place : buvette, restauration,

Organisé par le Comité des Fêtes de MENIL
Renseignements, Réservations : 02 43 70 44 17 ou
cdf.menil@orange.fr

Plus de renseignements sur www.menil53.fr